

PAPIER DE POSITION

Mai 2017

Pour un soutien de l'Union Européenne et de ses Etats-membres à une approche des migrant(e)s et des réfugié(e)s au Maroc Rationnelle, Humaine et basée sur le Droit

Sommaire

Points clés	3
Contexte actuel	4
Pourquoi ce papier de position ?	5
Conclusions	6
- Le manque de soutien européen au chantier marocain pour une nouvelle politique d'immigration et d'asile basée sur le respect des droits humains	6
- Un soutien insuffisant à la société civile marocaine	7
- La radicalisation des discours politiques européens et le développement de mauvaises pratiques	8
- Le manque de transparence et de lisibilité des financements et politiques européens	8
Recommandations	9
- La dégradation de la situation aux frontières avec l'Europe, qui prend la forme	9
- La légitimation de la perpétuation ou d'un retour à des pratiques répressives et des politiques ignorant les droits humains	9
Ce soutien devrait prendre la forme	10

Points clés

Après une décennie de répression des migrations en Afrique du Nord ayant mené à l'accroissement des mobilités irrégulières, au développement des violations des droits, de la violence et du racisme, **le Maroc s'est engagé en 2013 dans le chantier d'une « nouvelle politique d'immigration et d'asile » basée sur le respect des droits humains.**

Cette ambition répond aux attentes européennes d'avoir à ses frontières méditerranéennes un pays stable, respectueux des droits, où des migrant(e)s pourraient se stabiliser et être protégés.

Or, **la politique et les partenariats européens contribuent en l'état à fragiliser le processus** devant mener à cette nouvelle politique d'immigration et d'asile. Les attentes européennes vis-à-vis du Maroc, centrées sur le contrôle des frontières et la réadmission des migrant(e)s, et l'insuffisance des moyens engagés en soutien à l'opérationnalisation de cette nouvelle politique, en particulier l'accès aux droits, contribuent à multiplier les contraintes pesant sur le Maroc et à affaiblir ses positions sur les plans interne et international. Ce manque de soutien affecte également le travail de la société civile en lien direct avec les migrant(e)s, qui se trouve fragilisée et entravée dans ses actions de terrain comme dans ses tentatives de contribution à l'élaboration des orientations politiques et législatives. De manière plus générale, la radicalisation des discours négatifs à l'encontre des migrant(e)s et des réfugié(e)s en Europe et la diffusion de mauvaises pratiques par les Etats européens eux-mêmes se répercutent au Sud de la Méditerranée, y compris au Maroc, et favorisent la violation des droits.

Afin d'éviter une dégradation de la situation dans le pays, en particulier dans sa partie nord, et le retour à des pratiques répressives et des politiques ignorant les droits humains, l'ensemble des associations représentées énonce un certain nombre de recommandations, qui tiennent notamment à :

- La reformulation du discours européen, relayé dans les accords de partenariat avec le Maroc, centré sur le respect des droits humains au même titre que le contrôle des frontières, afin de contribuer à débloquer et à peser favorablement sur le processus législatif en cours, et de restaurer ses valeurs et son soft power ;
- Des engagements de solidarité pour soulager la charge du Maroc, notamment par l'augmentation des réinstallations volontaires de réfugié(e)s en Europe et des facilitations d'entrée légale dans les enclaves de Ceuta et Melilla, tel que l'avait recommandé le Commissaire européen en charge des migrations;
- Un soutien financier et technique à l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'immigration et d'asile au Maroc, par l'appui à des projets sociaux favorisant concrètement l'accès aux droits, et par des programmes de renforcement des capacités des administrations et des institutions marocaines ;
- Des mesures facilitant la mobilité des Marocain(e)s entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) ;
- Des pratiques et programmes associant davantage la société civile marocaine, dans sa diversité, ainsi qu'une incitation au Maroc à faire de même;

Contexte actuel

Du fait de sa situation géographique et de la présence des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sur son territoire, le Maroc constitue un partenaire incontournable de la politique d'immigration et d'asile de l'UE. Pays de forte émigration, le Maroc a vu la population étrangère sur son territoire se diversifier à la fin des années 1990 et a été considéré comme un pays de transit pour les migrant(e)s subsaharien(ne)s souhaitant entrer en Europe à partir de Ceuta et Melilla. C'est donc à double titre que les relations avec l'UE prennent forme, afin de gérer la migration des Marocain(e)s vers l'Europe, autant que celle des étranger(e)s (notamment subsaharien(ne)s) au Maroc et vers l'Europe. Cette bipolarité dans les négociations amène le Maroc à collaborer, souvent sur une base bilatérale, pour le contrôle des frontières méditerranéennes¹, ainsi que l'identification et le rapatriement de ses ressortissants², voire des étrangers ayant transité sur son territoire³.

Les choix du Maroc en matière de gestion de la migration ont un impact direct sur le contrôle des frontières européennes, sur le franchissement régulier ou irrégulier de la Méditerranée et sur la protection des migrant(e)s. Le contrôle des frontières et des migrant(e)s est un instrument de négociation pour le Maroc dans ses relations avec les pays européens, mais ces relations étant largement asymétriques, les attentes européennes exercent une forte influence sur la protection des droits, ou leur violation, au Maroc.

Cible privilégiée de la coopération européenne pour la gestion des migrations, **le Maroc a légiféré pour la première fois de son histoire sur la question des migrations en 2003** (loi 02-03) et s'est lancé dans une politique essentiellement restrictive et répressive des migrations de ses propres ressortissant(e)s et des étranger(e)s « subsaharien(ne)s » sur son territoire.

Les tentatives de franchissement irrégulier de la frontière avec l'Espagne ont considérablement baissé, mais trois conséquences principales méritent d'être soulignées :

- Les tentatives de migration irrégulière vers l'Europe **se sont déplacées** au Sud (Mauritanie, Sénégal et même plus au Sud avant d'être rendues impossibles là aussi) et surtout à l'Est (Libye puis Turquie et de nouveau Libye), **sans connaître de baisse** quantitative ; tandis qu'un certain nombre de migrant(e)s est resté sur le territoire marocain, dans un « entre-deux », sans possibilité d'accès aux droits au Maroc ni de perspective ailleurs ;
- **Les violations des droits humains** à l'encontre des migrant(e)s marocain(e)s et étranger(e)s, y compris des réfugié(e)s et demandeurs/ses d'asile⁴, **se sont propagées et accentuées**, légitimées par les attentes de l'UE en matière de contrôle des migrations ; la xénophobie et le racisme à l'égard des Noirs se sont aussi développés.
- **La question des migrations subsahariennes au Maroc**, autrefois ignorée, **s'est progressivement politisée** au milieu des années 2000, notamment avec l'émergence d'une société civile marocaine interpellée par la violence de la gestion de la frontière entre le Maroc et l'Espagne. Cette visibilité d'une problématique nouvelle s'est faite au détriment de la question de l'émigration des Marocain(e)s, peu publicisée bien qu'également réprimée.

1. En particulier avec l'Espagne. Des négociations seraient par ailleurs en cours avec l'agence Frontex pour la conclusion d'un accord de travail.
2. De tels accords ont notamment été conclus dès les années 1990 avec l'Espagne, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Portugal.
3. Le Maroc refuse jusqu'ici de négocier un accord avec l'UE, qui le contraindrait à réadmettre les Marocain(e)s et les étranger(e)s ayant atteint l'Europe à partir de son territoire, mais il accepte déjà de réadmettre les étranger(e)s refoulé(e)s des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla.
4. Voir le rapport Maroc du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), dans *Asile et Migrations dans le Maghreb*, versions 2010 et les précédentes, et le rapport présenté au Roi en 2013 par le Conseil National des Droits de l'Homme, « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ».
5. Regional Study: management of the external borders of the European Union and its impact on the human rights of migrants, A/HRC/23/46, 2013.
6. 18 694 personnes - dont 10 201 femmes – ont été régularisées au cours de la 1ère campagne, sur 27 643 demandes de régularisation déposées.

Au cours de cette période, au Maroc comme dans d'autres pays maghrébins (Tunisie, Algérie), **l'UE a été rendue responsable de la criminalisation** de la migration et des violations des droits des migrant(e)s dans la région, **affectant durablement sa crédibilité** dans la promotion des droits humains et de la démocratie et son image à l'international – comme souligné par le Rapporteur des Nations Unies des droits humains des migrants dans son rapport en 2013⁵.

Dans un contexte politique et géopolitique renouvelé suite aux « mouvements arabes », **le Maroc s'est engagé en 2013 dans le chantier d'une « nouvelle politique d'immigration et d'asile » fondée sur les droits humains**. Ce chantier s'est traduit notamment par :

- L'élaboration de trois projets de loi : l'un sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc abrogeant la loi 02-03 de 2003 ; un autre sur l'asile ; le dernier sur la lutte contre la traite des personnes ;
- La préparation d'un programme d'intégration pour les étrangers régularisés : accès au travail, à l'éducation, à la couverture santé, à la formation, etc ;
- Deux campagnes de régularisation, l'une entamée en 2014, l'autre en 2016, avec des critères progressivement assouplis pour s'adapter à la réalité sociale – notamment la régularisation de toutes les femmes requérantes⁶ ;

Parmi les trois projets de loi, seul celui sur la traite a pu aboutir en 2016. Les deux autres sont en suspens depuis 2015, notamment du fait de dissensions internes sur les orientations à suivre. Les projets de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers et sur l'asile contiennent de véritables avancées en matière de protection des droits (mise en place inédite d'une procédure d'asile, statuts protecteurs, liste ambitieuse de droits pour les étrangers, etc), mais également des contradictions internes (sur le « droit à la migration » et le maintien du délit de « sortie irrégulière du territoire », sur les procédures accélérées à la frontière, etc), qui reflètent les ambitions et contraintes contradictoires pesant sur les orientations marocaines. Le Maroc cherche véritablement à s'engager dans une politique d'immigration et d'asile inédite, susceptible de soutenir ses ambitions géopolitiques en Afrique et son image d'Etat de droit à l'international.

Or, l'UE est aussi source d'influences contradictoires sur cette nouvelle politique : elle espère faire du Maroc un pays d'immigration et d'asile où pourraient s'établir les migrant(e)s (qui ainsi ne partiraient plus en Europe) tout en soutenant avant tout le contrôle des frontières et la lutte contre les migrations irrégulières (contrôle des sorties vers l'Espagne, instauration des visas à l'entrée du Maroc, développement de procédures accélérées à la frontière, etc), au détriment du développement des droits.

Le Maroc connaît en effet un grand nombre de **difficultés pour la mise en œuvre de son programme d'intégration** et la mise en place des droits, du fait notamment d'inégalités des pratiques et des politiques dans les différentes parties du territoire ; de l'inertie des pratiques administratives ; du manque de moyens engagés dans la formation et la sensibilisation des administrations et des populations et du manque d'implication de la société civile dans ce programme d'intégration (comme dans le travail législatif d'ailleurs).

Cette société civile s'est considérablement développée au cours des cinq dernières années et s'est organisée en divers réseaux d'action et de mobilisation, à l'échelle du Maroc, mais aussi transnationale (avec des ONG européennes et africaines). Davantage audible qu'auparavant, elle reste néanmoins **peu impliquée par les autorités marocaines** pour la réalisation de son chantier, et **insuffisamment soutenue par les politiques européennes**. C'est en particulier au Nord du pays que le travail de la société civile est rendu le plus difficile, du fait du contexte créé par le voisinage et la pression espagnols.

Pourquoi ce papier de position ?

En dépit d'une impulsion politique forte en faveur d'une nouvelle politique d'immigration et d'asile, le Maroc est encore à la croisée des chemins pour davantage d'engagement, visible sur le terrain, en matière de respect des droits humains des migrant(e)s. Le peu d'avancées en termes d'accès aux droits, la perpétuation de violences et de violations des droits, le gel du travail législatif et les inégalités sur le territoire menacent l'ensemble du processus visant une approche des migrations rationnelle et humaine et fondée en droit.

Il est dans l'intérêt évident de l'UE de soutenir l'ambition marocaine de devenir un espace d'immigration et de protection. C'est l'avancée des droits, davantage que des pratiques répressives, qui permettra de réduire les « errances », les migrations irrégulières et les mouvements secondaires vers l'Europe ou d'autres pays d'Afrique méditerranéenne. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'accès aux droits pour les migrant(e)s étranger(e)s au Maroc contribuera à améliorer l'accès aux droits pour les Marocain(e)s et sera ainsi facteur de cohésion et de stabilité sociales, dont l'UE a également besoin à ses frontières extérieures.

Conclusions

Le manque de soutien européen au chantier marocain pour une nouvelle politique d'immigration et d'asile basée sur le respect des droits humains

Les attentes de l'UE et de ses Etats membres – au premier rang desquels l'Espagne – en matière de contrôle des frontières et de réadmission des migrant(e)s sont prédominantes, au détriment d'un soutien à la migration régulière et à la protection des réfugié(e)s et demandeurs/es d'asile⁷. Elles pèsent lourdement sur le Maroc et sont de nature à fragiliser ses ambitions de respect des droits humains des migrant(e)s, alors même qu'il est dans l'intérêt de l'UE que le Maroc devienne un pays d'immigration et d'asile où les migrant(e)s et réfugié(e)s puissent s'établir.

On peut souligner quatre points particulièrement saillants :

1. Le Maroc poursuit son engagement vis-à-vis de l'Espagne de contrôler en amont la frontière de Ceuta et Melilla. Pour ce faire, il « disperse » régulièrement les migrant(e)s situé(e)s à proximité des enclaves de Ceuta et Melilla en attendant d'une possibilité de passage, les déplace aussi plus au Sud du territoire; Il accepte également les « refoulements à chaud » pratiqués par les autorités espagnoles à partir de ces enclaves. Tandis que l'Espagne n'a toujours pas été rappelée à ses obligations⁸, le Maroc se trouve ainsi seul à gérer des personnes, aux profils divers, qui ne souhaitent généralement pas faire une demande de régularisation (notamment du fait du racisme et du manque de droits au Maroc) ou n'entrent pas dans les critères, même assouplis. Semblable à la situation à Calais, en France, cette gestion
 1. Impossible et la tension qui l'accompagne sont facteurs de violences (policières, mais aussi administratives dont les refus d'enregistrement des naissances sont représentatifs) et un racisme accru dans les populations;
 2. Les politiques européennes contribuent à l'isolement du Maroc dans son ambition de devenir un pays d'immigration et d'asile basé sur le droit (une première dans l'ensemble de la sous-région

7. Alors même que ces deux axes figurent dans les priorités européennes, aux côtés de la lutte contre la migration irrégulière et le lien entre migration et développement, dans le cadre de l'Approche Globale pour la Migration et la Mobilité.
8. Malgré l'appel du Commissaire européen à la migration et aux affaires intérieures à les cesser, en avril 2015.
9. Les deux Etats s'accusent mutuellement et régulièrement de renvois de migrant(e)s à la frontière de l'un et de l'autre ; ils sont également engagés dans une bataille de chiffres sur le nombre de réfugié(e)s protégé(e)s sur leur territoire respectif. En décembre 2016, le Maroc a acheminé une aide humanitaire à un groupe de migrant(e)s renvoyé(e)s d'Algérie vers le Niger afin de marquer la différence d'approche entre les deux Etats.
10. Judgement of the Grand Chamber of the European Court of Human Rights on the case of Hirsi Jamaa and Others v. Italy (Application No. 27765/09), 23 February 2012.

maghrébo-sahélienne) et à une sur-responsabilisation susceptible de favoriser les violations des droits. Le Maroc est situé entre des attentes européennes centrées sur le contrôle des frontières et les pratiques de ses voisins dépourvus de droit et de politique migratoires. En concurrence avec l'Algérie sur la question du traitement des migrant(e)s⁹ dans le cadre de leur contentieux plus général, le Maroc est affaibli par l'absence de solidarité européenne. Comme l'a montré le précédent de l'Italie, jusqu'à sa condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme en 2012¹⁰, l'absence de solidarité dans la prise en charge des migrant(e)s et réfugié(e)s est facteur de pratiques étatiques s'affranchissant du droit¹¹ et **accroît le nombre de migrant(e)s en errance;**

3. L'accord de mobilité conclu en 2013 entre l'UE et le Maroc contient peu de contreparties concrètes et significatives aux engagements attendus du Maroc. Les demandes des Marocains pour davantage de facilités de mobilité pour leurs ressortissant(e)s en Europe ne trouvent pas de réponses suffisantes et effectives de la part des Etats membres. En parallèle, la négociation d'un accord de réadmission qui engagerait le Maroc à réadmettre à la fois ses nationaux et les étranger(e)s est politiquement insoutenable sur le plan interne comme sur le plan international. La réadmission des étranger(e)s impliquerait le développement d'une logistique et d'un réseau d'accords bilatéraux avec les Etats d'origine importants et irait à l'encontre des engagements pris par le Maroc vis-à-vis de ses partenaires africains, et aussi à l'encontre des revendications de la société civile qui exige plus de liberté de déplacements, et moins d'accords restrictives similaires.
4. Les programmes européens sont insuffisamment orientés vers ce qui pourrait favoriser la faisabilité du plan d'intégration des étranger(e)s au Maroc, mais aussi l'amélioration de la situation des Marocain(e)s souhaitant migrer : couverture santé, éducation, travail, formation, etc;

Un soutien insuffisant à la société civile marocaine

La politique européenne est capable d'influencer positivement la situation des droits humains au Maroc, comme cela a été le cas de programmes de formation et de sensibilisation à la question. Par exemple, elle a contribué au développement de la société civile marocaine, à sa mise en réseau avec des associations européennes, et ainsi à la diffusion de valeurs européennes en matière de protection et d'accès aux droits. Aujourd'hui, une partie de la société civile espère des standards de protection aussi élevés qu'en Europe, s'approprient des valeurs humanistes qu'elles revendiquent auprès des autorités, voire même des tribunaux. Ce soft power de l'UE est à valoriser et développer. Les représentant(e)s de la société civile cherchent à peser sur le travail législatif et à pousser à l'adoption des deux lois encore en suspens, sans lesquelles les droits ne peuvent connaître d'avancées véritables. En effet, le régime d'asile n'est toujours pas mis en place et la loi 02-03 demeure en vigueur malgré sa dimension répressive.

Les associations sur le terrain déplorent également les carences et le manque de moyens engagés dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'immigration et d'asile. Néanmoins, l'approche européenne essentiellement sécuritaire pèse lourdement sur le contexte marocain et **rend la société civile peu audible**, lorsqu'elle tente de favoriser le respect des droits humains. Elle **rend son travail plus difficile, particulièrement dans le Nord du pays** où les associations se voient interdire d'aider les migrant(e)s ou d'approcher les « camps ». Les autorités font en sorte que la zone frontière près de Ceuta et Melilla échappe à l'action et au regard des associations.

Plus généralement, la société civile marocaine **manque d'appui financier et technique**, tant de la part de l'Etat marocain que du côté de l'UE. Elle n'est pas suffisamment associée, dans sa diversité, aux réformes en cours. Les programmes européens privilégient des partenariats étatiques au détriment des acteurs de la société civile, actifs sur le terrain et en contact direct avec les migrant(e)s et réfugié(e)s.

La radicalisation des discours politiques européens et le développement de mauvaises pratiques

Depuis le milieu des années 2000, mais plus encore depuis la « crise des réfugiés » de 2015, la question des migrations est devenue un objet central de débats dans les discours politiques et les médias en Europe. Le traitement médiatique et politique de cette question diffuse une vision essentiellement négative des migrations, y compris celle des réfugié(e)s, qui sont associé(e)s au terrorisme, aux trafics et à l'insécurité de manière générale. Les discours racistes, islamophobes et xénophobes se propagent sans plus de tabou et certains Etats européens, notamment à l'Est, proclament ouvertement leur refus d'accueillir des réfugié(e)s, érigent des barrières et mettent en place des « chasseurs de migrant(e)s » aux frontières (Hongrie).

Ces discours et ces comportements se diffusent et se répercutent au Maghreb. L'UE ne semble prendre aucune mesure ni sanction pour lutter contre ces mauvaises pratiques, y compris lorsqu'elles violent le droit communautaire ou vont à l'encontre des valeurs de l'UE. En réalité, elle est elle-même engagée dans cette voie, avec le traitement des migrant(e)s traversant la Turquie et la Méditerranée. En renvoyant en Turquie des réfugié(e)s syrien(ne)s, en concluant un accord avec l'Afghanistan pour rapatrier des réfugié(e)s, en s'associant avec l'Erythrée ou le Soudan (processus de Khartoum) pour bloquer le départ des personnes en besoin de protection, l'UE se fait elle-même modèle de mauvaises pratiques contraires au droit et à ses valeurs. Les ONG européennes sauvant des vies en Méditerranée ont aussi été victimes d'une campagne de dénigrement (accusées de compromission avec les passeurs), relayée par le directeur de Frontex – qui s'est par la suite rétracté après que l'enquête ait révélé qu'il s'agissait de fake news¹².

Les sociétés civiles du Maghreb ont récemment organisé des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la discrimination raciale dans l'ensemble de la sous-région. L'UE, de son côté, ne semble plus engagée dans cette lutte et diffuse, au contraire, un discours et un modèle de rejet de l'autre.

Le racisme est une cause notable de la faible scolarisation des enfants de migrant(e)s au Maroc en dépit d'une circulaire pour la promouvoir, et la source de diverses discriminations administratives dans l'accès aux droits. Il constitue aussi un des motifs répétés par les migrant(e)s pour ne pas vouloir s'installer au Maroc.

Le manque de transparence et de lisibilité des financements et politiques européens

Le Maroc a signé un grand nombre de conventions et accords avec l'UE, ainsi qu'avec les Etats membres, sans qu'il soit possible de connaître exactement les détails et engagements financiers de ces conventions ou leurs destinations finales. Le peu d'informations circulant sont souvent contradictoires et imprécises, en particulier sur les montants des budgets ou les objectifs réels des subventions.

S'il est évident que la politique européenne est principalement orientée vers un renforcement sécuritaire, à travers l'élargissement du champ d'action de Frontex et de ses compétences, l'accélération des opérations de réadmission

des migrant(e)s soit dans leurs pays d'origine ou des pays tiers, la mise en place d'opérations de retours volontaires et la militarisation croissante des frontières, il est plus difficile de connaître les autres plans de coopération entre l'UE, les Etats-membres et le Maroc, ainsi que les engagements de part et d'autre.

Ce manque de lisibilité **prive la société civile d'une vision claire des enjeux et perspectives liant l'UE et le Maroc sur la question des migrations, et réduit ainsi ses moyens de négociation et de participation** à la gestion et la protection des migrant(e)s.

La société civile, déjà insuffisamment impliquée par les autorités marocaines dans la « nouvelle politique d'immigration et d'asile », également entravée dans ses actions, en particulier dans le Nord du pays, **est aussi insuffisamment sollicitée, consultée et associée** par l'UE et ses Etats membres.

Enfin, **la coopération européenne n'a pas tenu compte du développement récent de la société civile en diversifiant ses partenaires marocains**, laissant ainsi la majeure partie de la société civile en dehors des projets concernant les migrant(e)s et sur lesquels elle pourrait au contraire peser positivement, contre une minorité d'associations qui arrivent à répondre aux exigences rigides de la coopération européenne, et monopolisent ainsi le paysage médiatique et politique de la migration au Maroc.

Recommandations

L'UE a tout intérêt à soutenir les ambitions marocaines pour une politique d'immigration et d'asile basée sur le respect des droits humains.

Il s'agit principalement d'éviter :

La dégradation de la situation aux frontières avec l'Europe, qui prend la forme :

- D'une accentuation des violences à l'encontre des migrant(e)s lors des tentatives de franchissement des frontières espagnoles, lors des « refoulements à chaud » et lors des arrestations et des opérations de dispersion;
- Le développement de pratiques illégales (placement en détention, refus d'enregistrement des naissances, etc);
- L'augmentation du nombre de personnes en errance au Maroc ou en recherche d'autres voies de passage dans la sous-région;
- L'accentuation des tensions racistes et des violences entre les migrant(e)s et la population locale;

La légitimation de la perpétuation ou d'un retour à des pratiques répressives et des politiques ignorant les droits humains :

- Les politiques de l'UE et les pratiques de ses Etats membres en matière d'accueil et de protection des migrant(e)s ont largement écorné l'image et la crédibilité de l'Europe comme modèle d'intégration régionale et garante de valeurs humanistes et démocratiques;
- Le développement, de part et d'autre de la Méditerranée, de la répression et de la violation des droits est source de montée des frustrations sociales, de violences, de criminalité et d'instabilité qui ont généré les « événements de 2011 » et pourraient provoquer de nouveaux chaos.

11. La situation d'un groupe d'une cinquantaine de réfugié(e)s syrien(ne)s bloqué(e)s à la frontière avec l'Algérie depuis deux mois peut être vue comme le résultat de cet isolement. Le Maroc refuse d'autoriser l'entrée de ces personnes venues d'Algérie sur son territoire. Il faut rappeler que, répondant à la demande de l'Espagne et à la suite de l'Algérie, le Maroc a instauré des visas d'entrée pour les Syrien(ne)s. Ces derniers ne savent où trouver protection. 5 250 Syrien(ne)s ont été régularisé(e)s au Maroc au cours de la première campagne de régularisation, en l'absence d'adoption de la loi asile, mais le Maroc est réticent à régulariser l'ensemble des réfugié(e)s syrien(ne)s enregistré(e)s par le HCR (plus de 3 400) pour des raisons de sécurité. De nombreux Syrien(ne)s se trouvent aux frontières de l'Espagne et doivent recourir à des passeurs et des faux papiers pour y entrer. Voir le rapport d'Amnesty International, "Ceuta y Melilla: un territorio sin derechos para personas migrantes y refugiadas", novembre 2016.
12. Voir le blog de Costanza Hermanin, « Perché la questione delle ONG nel Mediterraneo sembra una fake news architettata da siti esteri », Huffingtonpost.

Ce soutien devrait prendre la forme :

D'un discours politique, relayé dans les accords de coopération, centré sur l'impératif de respect des droits humains autant que sur celui du contrôle des frontières, impliquant :

- De soutenir la volonté d'ouverture et d'humanisation de la politique d'immigration et d'asile du Maroc en pesant sur le travail législatif en suspens. Notamment : réclamer la suppression du délit de sortie irrégulière du territoire pénalement sanctionné pour les Marocain(e)s et les étranger(e)s – l'UE ne doit plus légitimer cette violation du droit international ; mettre fin à la demande d'instauration de procédures accélérées à la frontière (présente dans l'accord de mobilité) ; cesser de réclamer du Maroc la généralisation des visas d'entrée ;
- La restauration du « modèle européen » par des mesures de sanctions à l'encontre des Etats membres de l'UE qui ne respectent pas les valeurs et le droit communautaires. Les « refoulements à chaud » pratiqués et légalisés en Espagne doivent faire l'objet d'une enquête européenne et être éventuellement sanctionnés.

D'engagements européens de solidarité visant à partager la charge du Maroc, au travers notamment de :

- La réinstallation d'un plus grand nombre de réfugié(e)s, en particulier des Syrien(ne)s et des personnes ne pouvant trouver une protection suffisante au Maroc (homosexuel(le)s, etc) ;
- Des facilités d'entrée dans les enclaves de Ceuta et Melilla sur une base légale, telles que des couloirs humanitaires permettant aux personnes en besoin de protection de franchir la frontière et de déposer une demande d'asile – comme l'a recommandé le Commissaire européen chargé des affaires de migration en 2015.

D'un soutien financier et technique à l'opérationnalisation de la stratégie nationale pour la migration :

- Par la multiplication des fonds et programmes alloués à des projets sociaux adaptés aux besoins des migrant(e)s, notamment en matière d'accès à la santé et la protection sociale, à l'éducation (notamment la sensibilisation à la non-discrimination), à la formation, à l'emploi, la lutte contre la discrimination raciale ; des mesures qui devraient également profiter aux ressortissant(e)s marocain(e)s ;
- Par la poursuite et la diversification de programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation des administrations et institutions marocaines¹³ sur l'ensemble du territoire marocain, y compris sa partie nord, pour contribuer à la mise en œuvre des décisions prises et à l'harmonisation des bonnes pratiques.

Des mesures facilitant la mobilité des ressortissant(e)s marocain(e)s dans l'UE et entre l'UE et le Maroc afin de renforcer la position des autorités marocaines sur le plan interne et de contribuer à calmer les tensions sociales : des dispenses de visas pour certains catégories de ressortissant(e)s et des facilités d'obtention de visas longue durée à entrées multiples pour les autres ;

it, 18 mai 2017.

13. Comme par exemple, le programme d'échanges d'expériences entre juges sur le droit des réfugiés, lancé par le HCR.

Des pratiques et programmes associant davantage la société civile en lien avec les migrant(e)s, notamment :

- Faciliter l'accès à l'information sur les financements et programmes européens ;
- Consulter davantage les associations pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de coopération dans le domaine des migrations ;
- Élargir le cercle des partenaires associatifs et mettre en place des projets spécifiques d'accompagnement financier et technique des associations émergentes issues de la migration au Maroc ;
- Financer et apporter un soutien technique pour des opérations concrètes de soutien aux migrant(e)s et d'accès aux droits ; prioriser notamment la lutte contre la traite des êtres humains (sensibilisation, moyens de prévention et de dénonciation, etc) ainsi que les femmes, les familles et les mineurs qui sont les premières victimes des politiques restrictives et répressives ;
- Développer des échanges d'expérience entre les sociétés civiles européennes et marocaine, concernant l'accès aux droits, le recours au droit et la lutte contre toute forme d'exploitation des personnes ; adapter les programmes de formation et de renforcement des capacités de la société civile au nouveau contexte social de la migration au Maroc ;
- Lancer et soutenir, en partenariat avec les ONG, des programmes d'information et de sensibilisation des populations et des médias en Europe et au Maroc afin de lutter contre la discrimination raciale et la xénophobie ;
- Inciter le Maroc à impliquer la société civile dans la concertation et la prise de décision, ainsi que la mise en œuvre de sa stratégie nationale pour les migrations ;
- Inciter le Maroc à faciliter et respecter le travail des associations, notamment par l'accès à l'espace public, l'accès à l'information, la liberté d'expression et de rassemblement.

Associations signataires :

Mouvement Alternatives Citoyennes, ALCI, Fès
Association Lumière sur l'Immigration Clandestine au Maroc, ALECMA
Association Marocaine des Droits Humains, AMDH
Association Marocaine des Droits Humains, AMDH , section migration Oujda
Organisation Démocratique des Travailleurs Immigrés, ODTI
Association Pionniers de Changement pour la Culture et le Développement, Oujda
Association Initiatives pour l'Effectivité de la Stratégie Nationale de la Migration et d'Asile au Maroc
Association Kirikou

Ce papier de position a été facilité par la Fondation Heinrich Böll, Afrique du Nord Rabat dans le cadre de son projet «Améliorer les aspects des droits humains dans la politique migratoire de l'UE». La conception, la traduction et l'impressions ont aussi été réalisés par la Fondation.

Les résultats, opinions et conclusions exprimés dans ce document sont entièrement ceux des associations signataires et ne reflètent pas nécessairement les positionnements de la Fondation Heinrich Böll.